

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB  
DC N° 13.178

**DECISION**  
*Concernant la fixation des tarifs spécifiques  
aux actions Ville d'Art et d'Histoire*  
= ° = ° = ° = ° =

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**D E C I D E**

- de fixer les tarifs relatifs aux actions Ville d'Art et d'Histoire comme suit :

<b><u>AFFICHE</u></b> - Laissez-vous conter ROYAN	5,00 €
<b><u>CARTE POSTALE</u></b> - Bâtiments ROYAN	0,50 €
<b><u>LIVRES</u></b> - L'Aventure des Objets - Les patrimoines de France - L'Eglise Notre Dame - Les Ferret - Festival International d'Art Contemporain de ROYAN - Actes du Colloque de 2003 - ROYAN - ROYAN 1950	32,00 € 15,00 € 15,00 € 39,00 € 35,00 € 10,00 € 12,20 € 38,50 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 - Fonction 335 du Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 avril 2013

Fait à ROYAN, le 29 mars 2013  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB  
DC N° 13.178

**DECISION**  
*Concernant la fixation des tarifs spécifiques  
aux actions Ville d'Art et d'Histoire*  
=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**D E C I D E**

- de fixer les tarifs relatifs aux actions Ville d'Art et d'Histoire comme suit :

<b><u>AFFICHE</u></b> - Laissez-vous conter ROYAN	5,00 €
<b><u>CARTE POSTALE</u></b> - Bâtiments ROYAN	0,50 €
<b><u>LIVRES</u></b> - L'Aventure des Objets - Les patrimoines de France - L'Eglise Notre Dame - Les Ferret - Festival International d'Art Contemporain de ROYAN - Actes du Colloque de 2003 - ROYAN - ROYAN 1950	32,00 € 15,00 € 15,00 € 39,00 € 35,00 € 10,00 € 12,20 € 38,50 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 - Fonction 335 du Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 avril 2013

Fait à ROYAN, le 29 mars 2013  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB  
DC N° 13.178

**DECISION**  
*Concernant la fixation des tarifs spécifiques  
aux actions Ville d'Art et d'Histoire*  
= ° = ° = ° = ° =

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**D E C I D E**

- de fixer les tarifs relatifs aux actions Ville d'Art et d'Histoire comme suit :

<b><u>AFFICHE</u></b> - Laissez-vous conter ROYAN	5,00 €
<b><u>CARTE POSTALE</u></b> - Bâtiments ROYAN	0,50 €
<b><u>LIVRES</u></b> - L'Aventure des Objets - Les patrimoines de France - L'Eglise Notre Dame - Les Ferret - Festival International d'Art Contemporain de ROYAN - Actes du Colloque de 2003 - ROYAN - ROYAN 1950	32,00 € 15,00 € 15,00 € 39,00 € 35,00 € 10,00 € 12,20 € 38,50 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 - Fonction 335 du Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 avril 2013

Fait à ROYAN, le 29 mars 2013  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD